



HAL
open science

Sur l'épistémologie de la théorie narrative (narratologie et autres théories du récit de fiction)

Sylvie Patron

► **To cite this version:**

Sylvie Patron. Sur l'épistémologie de la théorie narrative (narratologie et autres théories du récit de fiction). Les Temps Modernes, 2005, n° 635-636, pp. 262-285. <hal-00698648>

HAL Id: hal-00698648

<https://hal.science/hal-00698648v1>

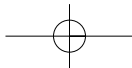
Submitted on 28 Mar 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization



Sylvie Patron

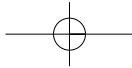
SUR L'ÉPISTÉMOLOGIE
DE LA THÉORIE NARRATIVE¹

(NARRATOLOGIE ET AUTRES THÉORIES DU RÉCIT DE FICTION)

Cet article s'inscrit dans un travail en cours sur la question du narrateur dans le récit de fiction. Le « narrateur » — réponse à la question « qui parle ? » — est une notion très exploitée dans l'enseignement de la littérature ou dans la critique littéraire par exemple, alors qu'elle est encore âprement débattue par les théoriciens. Y a-t-il un narrateur pour tous les récits de fiction ou seulement pour certains d'entre eux (ce qui suppose que des récits puissent être dits « sans narrateur »)? Les théories « communicationnelles » défendent la première thèse : pour elles, tout récit de fiction repose sur une communication entre un narrateur et son destinataire (c'est la position de Gérard Genette, pour ne citer que leur représentant le plus notoire); les théories « non-communicationnelles », beaucoup moins connues en France, défendent l'autre position : pour elles, définir tout récit de fiction comme un acte de communication, c'est admettre sans examen un postulat qu'on peut parfaitement récuser. A la question « qui parle ? », elles répondent que, dans certains récits de fiction, personne ne parle — plus exactement, la question ne se pose pas, elle est sans pertinence. Ces théories visent également à réhabiliter le rôle de l'auteur en tant que créateur du récit de fiction.

Narrative ou pas, la théorie ne donne jamais dans la facilité.

1. Le titre ainsi que le sujet de deux des trois parties de cet article m'ont été suggérés par un article de Marc Dominicy sur la poétique jakobsonienne (cf. Dominicy, 1991). J'espère qu'il y verra un hommage et non une plate imitation.



C'est même à cela qu'on la reconnaît. Le lecteur des Temps Modernes sera peut-être arrêté par la difficulté de certaines démonstrations : elle est à la mesure des résistances qu'opposent les théories adverses. Il se peut en revanche qu'il soit sensible à certaines idées qui se dégagent de ces démonstrations. Comment un roman sollicite-t-il la compétence du lecteur ? Sur le même mode, ou sur un mode différent de celui qu'implique la communication ? Peut-être même y reconnaîtra-t-il quelque chose de sa propre expérience de lecteur.

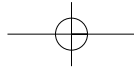
S.P.

*

Les travaux de Gérard Genette dans le domaine baptisé « narratologie »² représentent l'une des plus importantes contributions apportées à la théorie narrative, considérée comme une branche de la théorie littéraire, dans la deuxième moitié du xx^e siècle. Je dis bien « l'une des plus importantes », car non seulement il existe d'autres contributions théoriques, mais certaines me paraissent tout aussi importantes, bien qu'elles soient beaucoup moins connues que la narratologie genettienne³. Elles contiennent des réflexions épistémologiquement fortes. Dans cet article, je vais essayer de confronter différentes théories du récit sous l'angle de leur épistémologie.

2. Par Tzvetan Todorov. Voir Todorov (1969), p. 10 : « [...] cet ouvrage relève d'une science qui n'existe pas encore, disons la *narratologie*, la science du récit. »

3. A titre d'exemple, le nom d'Ann Banfield n'apparaît pas dans les articles « Narration », « Récit » (théories du) et « Théories de la narration » du *Dictionnaire du littéraire*, récemment publié aux PUF (cf. Aron, Saint-Jacques and Viala, eds., 2002, pp. 391-393, 498-400 et 597-598). C'est également le cas dans l'article « Narrative Theory » de l'*Encyclopedia of the Novel* (cf. Schellinger, 1998, vol. II, pp. 895-900), mais cette omission est corrigée dans l'article suivant, intitulé « Narratology » et signé Monika Fludernik (*ibid.*, pp. 900-905). Pour ma part, j'emploierai le terme « narratologie » pour désigner une espèce particulière de théorie narrative et non comme synonyme de la théorie narrative en général. J'exclurai de ma réflexion la partie de la théorie narrative qui porte sur les structures du contenu (fonctions, séquences, etc.) dans les récits oraux et écrits.

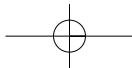


De quelles théories s'agit-il et en quoi consistent leurs différences? Je dirai que la différence réside essentiellement dans leur façon de concevoir la fonction du langage utilisé dans la narration. On a, d'un côté, une théorie du récit qui se base, plus ou moins explicitement, sur une théorie linguistique qui considère la communication comme la fonction constitutive et toujours manifestée du langage : c'est la narratologie, avec ses concepts de narrateur et de « narrataire », qui sont les homologues du locuteur et de l'allocutaire de la communication⁴. Face à cette théorie de la communication narrative, on a des théories qui considèrent au contraire que le récit de fiction, ou un certain type de récit de fiction, et la communication forment des catégories mutuellement exclusives. Selon ces théories, le récit de fiction n'est pas ou n'est pas toujours un acte de communication. Il est alors la manifestation d'une autre fonction du langage. C'est ce que j'appellerai, à la suite de S.-Y. Kuroda, les théories « non-communicationnelles » du récit⁵.

La confrontation qui va suivre s'organise en trois parties. La première est consacrée à la construction de l'objet dans la théorie narrative et au problème de la rencontre entre un objet théorique, défini par un certain nombre de propriétés, et des données empiriques ou historiques. La deuxième partie concerne la question de la « falsification », dans une conception poppérienne de la science ou

4. Je m'appuierai essentiellement sur l'ouvrage fondateur de la narratologie, « Discours du récit. Essai de méthode », *Figures III* (1972), sur *Nouveau discours du récit* (1983), qui fait le bilan de dix années de recherches en narratologie, et sur quelques autres ouvrages et articles de Genette. Je tiendrai compte également de la tentative de René Rivara dans *La Langue du récit. Introduction à la narratologie énonciative* (2000), pour donner à la narratologie un fondement linguistique, en s'inspirant des travaux d'Antoine Culioli. Sur le « narrataire », voir Genette (1972), pp. 265-267, et (1983), pp. 90-93, et Prince (1973) (Rivara, quant à lui, n'a pas recours à cette notion).

5. Voir Kuroda (1975). Parmi les représentants des théories non-communicationnelles du récit, on trouve Emile Benveniste, pour son article de 1959, Käthe Hamburger, auteur de *Logique des genres littéraires* (1957, trad. fr. 1986), S.-Y. Kuroda et Ann Banfield, deux linguistes formés par la grammaire générative de Noam Chomsky. Pour une présentation du débat entre théories communicationnelles et non-communicationnelles du récit, voir Galbraith (1995).



de la théorie scientifique⁶. Enfin, dans une troisième partie, je discuterai le réductionnisme de la théorie narrative, autrement dit la thèse de la réduction de la théorie narrative à la linguistique, considérée comme une science plus générale.

1. L'OBJET DE LA THÉORIE NARRATIVE

Je partirai d'une citation, extraite de la préface de Gérard Genette à la *Logique des genres littéraires* de Käte Hamburger, parue en français en 1986 :

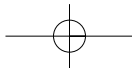
[...] *on ne peut étudier le récit de fiction à la fois comme récit et comme fiction* : le « comme récit » de la narratologie implique par définition que l'on feigne d'accepter l'existence (la fiction), « avant » le récit, d'une histoire à raconter ; le « comme fiction » de Käte Hamburger implique au contraire que l'on refuse cette hypothèse (cette fiction) de méthode — et avec elle la notion même de récit, puisque, sans histoire, il ne peut y avoir de récit, et qu'ainsi le récit de fiction n'est qu'une fiction de récit (Genette, 1986, p. 13).

Avec ses reprises lexicales et son usage pour le moins ambigu du terme de « fiction », cette citation illustre bien les difficultés soulevées par la construction de l'objet-récit dans la narratologie. On peut se demander, par exemple, qui est ce « on » qui feint d'accepter l'existence d'une histoire antérieure au récit ou indépendante de lui, et quelle est sa justification. La citation révèle également le refus opposé par Genette, sous l'apparence d'une division du travail, à toute autre théorisation du récit de fiction en tant que tel⁷.

Pour bien comprendre ce que Genette entend par « histoire », « récit » et éventuellement par « fiction », il faut nous reporter à l'ouvrage fondateur de la narratologie, « Discours du récit », publié dans *Figures III* en 1972. Dans l'introduction de cet ouvrage, après avoir appelé les différents sens du mot « récit » dans l'usage

6. Voir Popper (1959, trad. fr. 1973).

7. C'est pourtant ce que vise explicitement la *Logique des genres littéraires* de Käte Hamburger à travers la notion de « fiction épique » (cf. Hamburger, 1986, pp. 72-124 et *passim*).



commun et chez les analystes et théoriciens du récit, Genette propose d'appeler « histoire » le « signifié ou contenu narratif », « récit » le « signifiant⁸, énoncé, discours ou texte narratif lui-même » — le terme de « narration » désignant, quant à lui, « l'acte narratif producteur et, par extension, l'ensemble de la situation réelle ou fictive dans laquelle il prend place » (Genette, 1972, p. 72). Il assigne ensuite à l'analyse du discours narratif la tâche d'étudier les « relations entre récit et histoire, entre récit et narration, et (en tant qu'elles s'inscrivent dans le discours du récit) entre histoire et narration » (*ibid.*, p. 74). Arrivé à ce stade, on peut déjà formuler une définition explicite et rigoureuse de ce qu'est le récit pour la narratologie. On dira que le récit se définit par la possession de deux propriétés nécessaires et suffisantes, qui sont :

1. La propriété de raconter une histoire (autrement dit, une succession d'événements liés causalement) : « faute de quoi, écrit Genette, il ne serait pas narratif (comme, disons, *L'Éthique* de Spinoza) » (*ibid.*, p. 74).

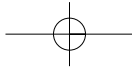
2. Celle d'être proféré par quelqu'un (qu'on peut appeler un « narrateur ») : « faute de quoi (comme par exemple une collection de documents archéologiques), il ne serait pas en lui-même un discours » (*ibid.*).

Ces deux propriétés permettent de distinguer l'objet-récit des autres types de discours (par exemple, le discours argumentatif de Spinoza) et des autres façons de raconter une histoire⁹ (le deuxième exemple, celui des documents archéologiques, étant en ce sens beaucoup moins éclairant¹⁰). On notera que cette définition du récit

8. Dérivés de la linguistique saussurienne, les termes de « signifiant » et de « signifié » sont ici synonymes de « forme » et de « contenu » ou de « plan de la manifestation » par opposition au « plan du contenu ». Ils ne sont pas repris dans Genette (1983).

9. Sur la différence entre « raconter une histoire » et « être une narration », au sens d'être proféré par un narrateur, voir Schaeffer (1999), p. 302 et *sq* (dans ce chapitre, Jean-Marie Schaeffer prend position contre l'utilisation systématique de la notion de narrateur au cinéma). Voir également l'article déjà ancien de Michel Mathieu-Colas (1986), notamment pp. 94-96.

10. Il n'est pourtant pas sans intérêt, du point de vue théorique, de voir Genette reconnaître implicitement l'existence de textes qui sortent du cadre communicationnel. Sur ce type de textes, voir Philippe (2002b).



en tant que discours narratif est implicitement acceptée par René Rivara, qui écrit, dans le premier chapitre de *La Langue du récit* :

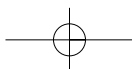
Nous ne disposons que du récit (du texte), qui seul nous informe d'une part sur l'histoire (le contenu narré), d'autre part sur la narration (l'acte créateur du récit), ou du moins sur les aspects pertinents de la narration, qui sont décelables grâce aux *traces* linguistiques et narratologiques qu'elle laisse dans le texte [...] (Rivara, 2000, p. 19).

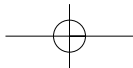
Cependant, on ne distingue pas encore ce qui se rapporte, selon Genette (et donc également selon Rivara), au récit en général et au seul cas du récit de fiction. On est donc amené à faire l'hypothèse qu'il existe, en plus des propriétés 1) raconter une histoire et 2) être pris en charge par un narrateur, une propriété spécifique au récit de fiction, qui permet de le distinguer du récit de faits réels, historiques ou autobiographiques (ou récit « factuel » dans la terminologie de Genette¹¹). Il n'est pas si facile de trouver, sous la plume de Genette, des passages décrivant explicitement cette troisième propriété — je mentionnerai simplement ce passage de *Fiction et diction* (Genette, 1991, p. 155) : « [l']identité rigoureuse [de l'auteur et du narrateur], pour autant qu'on puisse l'établir, définit le récit factuel — celui où, dans les termes de Searle¹², l'auteur assume la pleine responsabilité des assertions de son récit », « Inversement, leur dissociation [...] définit la fiction. » Il me semble toutefois que l'affirmation réitérée du caractère fictif du narrateur du récit de fiction, dans *Discours du récit* (Genette, 1972, pp. 226, 265) et dans *Nouveau discours du récit* (Genette, 1983, pp. 68, 96, 97), remplit exactement la même fonction, et je n'hésiterai pas à définir la troisième propriété comme 3) la propriété d'avoir un narrateur fictif.

En lisant les ouvrages de Genette et des autres narratologues, dont René Rivara, on s'aperçoit très vite de l'importance de cette propriété pour la justification de la méthode et des catégories de la narratologie. C'est grâce à elle que la narratologie peut étudier le récit de fiction « comme récit » et non « comme fiction », autrement

11. Voir Genette (1991), p. 142 et *sq.* D'autres théoriciens, comme Dorrit Cohn, préfèrent celui de « récit référentiel », qui prend sens à l'intérieur de leur propre système théorique (*cf.* Cohn, 2001, notamment pp. 24-34 et 167-200).

12. Voir Searle (1982). Dans cet article, John Searle définit l'assertion de fiction comme une assertion feinte.





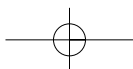
dit selon les mêmes modalités narratologiques et pragmatiques que le récit factuel. J'insiste sur le fait qu'il s'agit là d'une construction. Il n'y avait rien d'inévitable à ce que le récit de fiction, qui raconte une histoire fictive, soit conçu comme proféré par un narrateur fictif, racontant une histoire qui se compose pour lui de faits réels. Rivara, quant à lui, considère que la distinction entre auteur réel et narrateur fictif, de même qu'entre assertions sérieuses et pseudo-assertions, est une description intuitivement juste de ce qui se passe dans le récit de fiction. Elle demande toutefois à être complétée par une analyse linguistique précise de l'opération qui consiste à mettre en place un énonciateur-narrateur et une situation d'énonciation fictifs. Son analyse fait appel à la notion de « repérage fictif », empruntée à la théorie d'Antoine Culioli¹³.

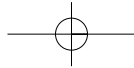
Toute la question est de savoir si la conception du récit dans la narratologie genettienne et dans la narratologie énonciative de Rivara s'applique avec le même succès à tous les cas de récit hérités du passé. On rappellera que l'histoire du roman, depuis ses origines¹⁴, offre des exemples, non pas d'un, mais de deux types de récit, traditionnellement appelés récits « à la première » et « à la troisième personne »¹⁵. Dans le premier cas, le narrateur qui se

13. Voir Rivara (2000), pp. 300-307. On rencontre la notion de « repérage fictif » dans la description que donne Culioli du fonctionnement des hypothétiques (ex. : « Je serais parti s'il ne m'avait téléphoné »), des emplois de « bien » avec un conditionnel (ex. : « Je boirais bien un verre de bière »), ainsi que dans l'évocation du cas des jeux (ex. : « Tu es le voleur, je suis le gendarme »). « Fictif » signifie « énoncé à partir d'un repère subjectif imaginaire, décroché du sujet actuel, et permettant une représentation complexe, à savoir : "<r> est le cas n'est pas nécessairement le cas", où <r> symbolise la relation prédicative, par exemple "Il m'a téléphoné" (Culioli, 1999a, p. 160).

14. Voir Fusillo (1991).

15. Je n'ignore pas ce que ces expressions ont d'insatisfaisant, principalement à cause de la fausse symétrie qu'elles établissent entre les deux types de récit. Le récit « à la première personne » est un récit dans lequel le narrateur se désigne par le pronom de première personne. Le récit « à la troisième personne » n'est pas un récit dans lequel le narrateur se désigne par un pronom de troisième personne (ce qui correspondrait, à la rigueur, au cas de l'« autobiographie à la troisième personne », cf. Lejeune, 1980, pp. 32-58), mais un récit dans lequel on ne constate que des formes pronominales de troisième personne. Le rejet polémique de la notion de récit à la troisième personne par Genette sera abordé dans la deuxième partie de cet article.





désigne par « je » est donné comme un personnage de la fiction (c'est des Grioux racontant son histoire à l'homme de qualité, c'est Félix de Vandenesse, présenté par Balzac comme « un personnage qui raconte en son nom »¹⁶, c'est le Narrateur proustien). Il est évidemment fictif et son acte de narration est fictif également. Dans le second cas, celui des récits à la troisième personne, non seulement le narrateur n'est pas un personnage de la fiction, mais son existence même ne fait généralement l'objet d'aucune mention. Il est clair que la qualification de « fictif », appliquée au narrateur, n'a pas le même sens dans les deux cas. Pour le dire un peu brutalement : dans un cas, elle renvoie à une création de l'auteur ; dans l'autre, à une création ou à une élaboration de la théorie¹⁷.

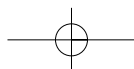
Avant de passer au point suivant, j'examinerai brièvement la façon dont est construit l'objet-récit dans la *Logique des genres littéraires* de Käte Hamburger. On constate tout d'abord qu'aucune propriété ne définit le récit fictionnel et le récit factuel dans leur appartenance à une même catégorie. La spécificité du récit de fiction est posée d'emblée, dans des termes qui disqualifient les propositions de la narratologie :

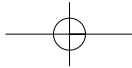
[...] la fiction épique, la chose racontée, n'est pas un objet pour la narration. Sa fictivité, c'est-à-dire sa non-réalité, signifie qu'elle n'existe pas indépendamment du fait de sa narration, qu'elle en est le produit (Hamburger, 1986, p. 126).

La narration est définie comme une fonction ou comme un ensemble de techniques de présentation (mêlant le récit proprement

16. Préface du *Lys dans la vallée* (1835-1836), Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1978, p. 915.

17. Cette confusion entre fiction littéraire et fiction heuristique ou méthodologique apparaît clairement dans la citation de la préface de Genette à Hamburger (1986) (*cf. supra*). Rivara semble prendre plus de précautions épistémologiques quand il écrit : « Bien que le mot "fictif" soit ici défini en termes techniques, dans le cadre d'une théorie linguistique spécifique, on a des raisons de supposer que ce type de repérage joue un rôle prédominant dans l'analyse énonciative des récits "fictifs" (au sens usuel du terme) » (Rivara, 2000, p. 297). Mais, dans la mesure où ces raisons ne sont pas données, on aboutit à peu près au même résultat.





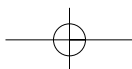
dit, le dialogue et le monologue, le style indirect libre, etc.), qui produit la fiction. Elle se distingue fondamentalement de l'énonciation, à laquelle appartiennent au contraire le récit historique et la narration « naturelle¹⁸ ».

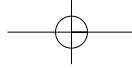
Il convient de préciser que le récit prototypique, dans la théorie de Käte Hamburger, est le récit à la troisième personne, traditionnellement appelé « omniscient ». Ce que dit Hamburger, c'est que la prétendue dissociation de l'auteur et du narrateur dans ce type de récit peut être décrite beaucoup plus justement comme une absence de narrateur. L'auteur n'est pas un narrateur : il ne « raconte » pas, dans le sens courant ; il utilise la fonction narrative pour constituer un monde fictif, avec ses personnages et ses événements fictifs (son rôle est plus proche de celui du réalisateur de films que de celui de l'historien). Il ne délègue pas non plus le récit à un représentant fictif. La définition de Käte Hamburger a le mérite de dissiper le flou épistémologique qui entoure la notion de narrateur fictif : « On ne peut parler d'un narrateur fictif que dans le cas où l'écrivain "crée" ce narrateur, ce qui correspond au narrateur à la première personne » (*ibid.*, p. 128). Dans le récit à la première personne tel qu'elle le décrit, on retrouve toutes les propriétés définies par la narratologie pour le récit de fiction en général.

2. LA FALSIFICATION

Toute théorie narrative, si elle prétend au statut de théorie scientifique, doit contenir un certain nombre d'hypothèses pouvant être soumises à falsification. Pour faire le lien avec la première partie, je dirai d'abord qu'il ne me semble pas que l'hypothèse du narrateur fictif dans la narratologie genettienne et dans la narratologie énonciative de Rivara soit une hypothèse falsifiable. On peut en effet interpréter n'importe quel fait, qu'il s'agisse du système des temps dans le récit ou du double jeu qui consiste à énoncer sur le mode constatif une histoire partiellement ou totalement imaginée, comme venant à l'appui de l'hypothèse du narrateur fictif. Le pouvoir d'interprétation de la narratologie me semble parfois illi-

18. Voir Hamburger (1986), pp. 78-80.





mité¹⁹. Ceci ne veut pas dire qu'il n'y ait pas, dans le corpus de la narratologie, des hypothèses falsifiables ou possédant un degré supérieur de falsifiabilité. C'est le cas de l'affirmation suivante de Genette :

[...] à mes yeux tout récit est, explicitement ou non, « à la première personne », puisque son narrateur peut à tout moment se désigner lui-même par ledit pronom (Genette, 1983, p. 65).

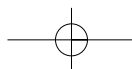
Je donne ici la formulation de *Nouveau discours du récit*, mais l'affirmation se trouvait déjà, sous une forme légèrement différente (il y avait « virtuellement » à la place de « explicitement ou non » et la cause n'était pas formulée en termes linguistiques aussi clairs), dans le premier *Discours du récit*²⁰. Elle a d'ailleurs la même fonction dans les deux cas, qui est de confirmer la nécessité d'une nouvelle typologie des récits, en termes de relation narrative, « homodiégétique » ou « hétérodiégétique »²¹, et non plus en termes de personne. On trouve chez Rivara le même argument de l'intervention possible d'un narrateur qui se désigne par « je » dans le récit à la troisième personne (ou récit « anonyme » dans sa propre terminologie²²). Chez Genette comme chez Rivara, le narrateur hétérodiégétique ou anonyme est donc l'énonciateur d'un récit qui n'est pas à la première personne (et peut, comme tout énonciateur, se désigner par « je »), exactement comme « je » est l'énonciateur d'un récit à la première personne. Cette hypothèse est testable, falsifiable, et elle a été falsifiée, comme nous allons le voir, par les tra-

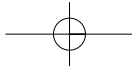
19. Ainsi dans ce passage de Genette (1983), p. 68 : « [...] même la première phrase de *The Killers*, tarte à la crème du récit "objectif", *The door of Henry's lunch-room opened...*, présuppose un narrateur capable entre autres d'accepter la familiarité fictive de "Henry", l'existence de sa salle à manger, l'unicité de sa porte, et ainsi, comme on dit fort bien, d'*entrer* dans la fiction ».

20. Voir Genette (1972), p. 252.

21. Ces termes désignent respectivement la présence ou l'absence du narrateur en tant que personnage dans l'histoire qu'il raconte (cf. Genette, 1972, p. 252 et *sq.*, et 1983, pp. 65-66).

22. Voir Rivara (2000), p. 22 et *sq.* (plus exactement, il reprend la terminologie de Danon-Boileau, 1982). A la différence de Genette, Rivara ne remet pas en cause la distinction entre les récits à la première et à la troisième personne.





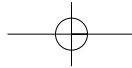
vaux d'Ann Banfield. Cependant, les narratologues n'ont tenu aucun compte de cette falsification et ont rendu la théorie infalsifiable.

Contrairement à ce que l'on entend dire souvent, l'argumentation d'Ann Banfield ne repose pas exclusivement sur l'existence du style indirect libre dans le roman, car, d'une part, il existe d'autres définitions du style indirect libre²³ et, d'autre part, le style indirect libre tel qu'elle le définit ne constitue qu'une de ces « phrases sans parole » dont elle s'efforce de faire la théorie.

Le point de départ d'Ann Banfield, dès son article de 1973, réside dans une comparaison entre les discours direct et indirect et dans l'établissement d'une liste d'éléments et de constructions restreints à l'un ou à l'autre des deux modes de discours rapporté (l'inversion du sujet dans les questions, les exclamations, répétitions et hésitations, les phrases « incomplètes », etc., dans le discours direct; la subordination à un verbe de communication dans le discours indirect). Pour pouvoir rendre compte des éléments et des constructions liés à l'énonciation directe et qu'il est impossible de subordonner, Ann Banfield propose de modifier le postulat de base de la grammaire générative selon lequel toute phrase consiste en un groupe nominal suivi d'un groupe verbal (symboliquement : $P \rightarrow SN + SV$). Elle introduit un symbole initial dominant P, noté E (pour « expression »), et dont la phrase SN + SV n'est qu'une des réalisations possibles, à côté d'autres « phrases » ou d'autres suites d'éléments, non-dérivables de phrases²⁴. Ce qui différencie E de P, c'est que E n'est pas un élément récursif (autrement dit, il n'a pas la

23. Voir, par exemple, Fludernik (1993), qui insiste sur ce qu'elle appelle les formes « non-standard » du style indirect libre (qui ne sont pas à la troisième personne, qui ne sont pas au passé ou qui apparaissent dans d'autres corpus que celui du roman moderne) et sur l'existence du discours indirect libre à l'oral. En France, on désigne souvent comme discours indirect libre un certain type de polyphonie (ou utilisation des « mots des autres », cf. Authier, 1978, etc.), qui n'est ni du discours direct ni du discours indirect. Voir aussi tout le débat sur la question de savoir si le style indirect libre peut être défini ou non en termes strictement linguistiques.

24. Initialement listées par Quang Phuc Dong (1969) : par exemple, *Shit on the flag* (« Merde au drapeau »), *Hurrah for her* (« Hourra pour elle »), etc. Voir également Milner (1978), pp. 226-245, sur les « noms de qualité » employés isolément.



possibilité de réapparaître un nombre indéfini de fois dans la même dérivation) : c'est ce qui explique que les éléments et les constructions dominés par E et différents de P ne puissent pas être employés dans une subordonnée, notamment dans la subordonnée du discours indirect. Prenons, par exemple, cette « phrase » de *Mrs Dalloway*, rapportée au discours direct : « “Amoureux !” dit-elle »²⁵ ; c'est une phrase incomplète, elle est dominée immédiatement par E et ne peut pas être subordonnée, donc rapportée sous la forme : « *Elle dit que amoureux. » Le symbole E est associé à un principe général d'interprétation, qu'Ann Banfield formule de la façon suivante :

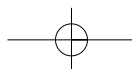
A toute expression E correspond un et un seul référent pour *je* (l'ÉNONCIATEUR), auquel sont attribués tous les éléments expressifs, et un et un seul référent pour *tu* (le DESTINATAIRE/AUDITEUR) (Banfield, 1995, p. 104).

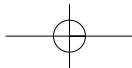
Dans l'exemple de *Mrs Dalloway*, c'est Clarissa qui est l'énonciateur ou l'énonciatrice, et Peter Walsh, son auditeur.

Le style indirect libre, qu'Ann Banfield considère comme un procédé caractéristique de l'écrit, n'est conforme ni à la syntaxe du discours direct ni à celle du discours indirect, et ne peut pas non plus être dérivé des structures sous-jacentes aux deux modes de discours rapporté. Il apparaît à l'évidence que les phrases du style indirect libre sont dominées par E et non par P. Elles en ont toutes les propriétés syntaxiques, en particulier celle de n'être jamais subordonnées. Comme les phrases rapportées au discours direct, elles peuvent contenir des inversions du sujet dans les questions, des exclamations, des répétitions et des hésitations, des phrases incomplètes, etc. On le voit dans l'exemple suivant, emprunté à nouveau au roman de Virginia Woolf : « Il était amoureux ! Pas d'elle ! D'une femme plus jeune, bien entendu²⁶ ! » Dans des phrases comme celles-ci, la relation précédemment posée entre la première personne et l'expression de la subjectivité ne tient plus. Il est donc nécessaire de reformuler le principe « 1 E / 1 énonciateur », en le décomposant en deux principes élémentaires :

25. Virginia Woolf, *Mrs Dalloway*, trad. Marie-Claire Pasquier, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 1994, p. 118.

26. *Ibid.*





« 1 E / 1 SOI » : pour tout nœud E, il existe au plus un référent, le « sujet de conscience » ou SOI, auquel sont attribués les éléments expressifs. Autrement dit, toutes les réalisations de SOI dans un même E ont le même référent.

« Priorité à l'énonciateur » : s'il y a un *je*, ce *je* a le même référent que le SOI. En l'absence d'un *je*, un pronom de troisième personne pourra être interprété comme SOI (Banfield, 1995, p. 156).

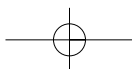
Suivant le principe de la priorité à l'énonciateur, la présence d'un énonciateur qui se désigne par « je » implique nécessairement celle d'un sujet de conscience coréférent au « je » ; mais dans les autres phrases du style indirect libre, celles qui possèdent un sujet de conscience désigné par « il » ou « elle », la première personne est exclue (la deuxième personne également, qui caractérise les situations de communication). On peut le vérifier à l'aide de tests simples. Dans cette phrase de Flaubert, par exemple : « N'importe ! elle n'était pas heureuse, ne l'avait jamais été²⁷ », l'exclamation est attribuée à « elle », qui renvoie à Emma Bovary. Mais si lui on ajoute un « je », ce qui donnerait quelque chose comme : « N'importe ! elle n'était pas heureuse, ne l'avait jamais été, à mon avis », l'exclamation doit être attribuée, non plus à Emma, mais au référent du pronom de première personne ; il n'y a plus aucune trace d'un sujet de conscience désigné par un pronom de troisième personne.

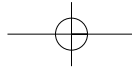
Etant donné que, sauf à être interprétée comme référant au SOI [...], la première personne est exclue des paroles et des pensées représentées, il est clair que les E représentés ne peuvent pas être attribués en même temps à un narrateur implicite ou « effacé » (Banfield, 1995, p. 162).

Autrement dit, le style indirect libre, tel qu'Ann Banfield le définit, constitue un cas d'observation singulier qui falsifie l'hypothèse de Genette et de la narratologie.

Pour Ann Banfield, le style indirect libre, c'est l'effacement ou le retrait énonciatif de l'auteur (et *a fortiori* du narrateur, considéré comme une création de l'auteur) : c'est l'auteur qui se retire du récit

27. *Madame Bovary*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1951, p. 550.





en effaçant toute trace de son acte d'énonciation²⁸. Dans l'étude du contexte dans lequel apparaît le style indirect libre, Ann Banfield rejoint les analyses de Benveniste sur l'énonciation qu'il appelle « historique » (et que Banfield propose de rebaptiser « narrative » ou plus exactement « narration ») : « A vrai dire, il n'y a même plus alors de narrateur. Les événements sont posés comme ils se sont produits à mesure qu'ils apparaissent à l'horizon de l'histoire. Personne ne parle ici ; les événements semblent se raconter eux-mêmes. Le temps fondamental est l'aoriste, qui est le temps de l'événement hors de la personne d'un narrateur » (Benveniste, 1966, p. 241). Seule demeure la fonction objective des phrases, sans sujet énonciateur ni marque de subjectivité²⁹.

La présentation que donne Genette de la théorie narrative d'Ann Banfield, dans *Nouveau discours du récit*, a tout de la caricature. Je me contenterai de citer sa conclusion :

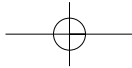
Le récit sans narrateur, l'énoncé sans énonciation, me semblent de pures chimères, et, comme telles, « infalsifiables ». Qui a jamais réfuté l'existence d'une chimère ? Je ne puis donc opposer à ses fidèles que cette confession désolée : « Votre récit sans narrateur existe peut-être, mais depuis quarante-sept ans que je lis des récits, je ne l'ai rencontré nulle part. » *Désolée* est d'ailleurs une clause de pure courtoisie, car si je rencontrais un tel récit, je m'enfuirais à toutes jambes : récit ou pas, quand j'ouvre un livre, c'est pour que l'auteur *me parle*. Et comme je ne suis encore ni sourd ni muet, il m'arrive même de lui répondre (Genette, 1983, pp. 68-69).

Ce jugement de « réaliste », au sens de Bachelard³⁰, ne fait pas beaucoup progresser la théorie. Il est du reste inexact de dire que

28. Voir à nouveau Philippe (2002b), pour la description de l'« appareil formel » de l'effacement énonciatif.

29. Ce qui n'empêche pas qu'il puisse y avoir, dans les textes « historiques » ou « narratifs », des interventions de l'auteur ou d'un narrateur créé par l'auteur, sur le mode du « discours ». Pour une conception de la discontinuité énonciative dans le récit, voir Kuroda (1975), p. 293, et Galbraith (1995), notamment pp. 46-48.

30. « Entendez argumenter un réaliste : il a *immédiatement* barre sur son adversaire, parce qu'il a, croit-il, le réel pour lui, parce qu'il *possède la richesse* du réel tandis que son adversaire court après de vains songes.



l'hypothèse de l'énonciation sans énonciateur dans les phrases du style indirect libre soit infalsifiable. Pour réfuter l'hypothèse de Banfield, il faudrait prouver non seulement que l'intervention d'un narrateur qui se désigne par « je » est possible dans les phrases du style indirect libre de tel ou tel récit particulier³¹, mais encore qu'elle est systématiquement possible dans la langue et donc formalisable dans la grammaire de cette langue.

3. LE RÉDUCTIONNISME DE LA THÉORIE NARRATIVE

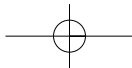
Cette troisième et dernière partie concerne la question de savoir quels sont les éléments qui, dans le texte littéraire, et particulièrement dans le texte narratif, relèvent de la langue, et donc de la compétence du linguiste, et quels sont ceux qui ne relèvent que de lui (le texte) seul. Je laisse de côté la narratologie genettienne, qui ne s'est jamais intéressée à la « langue du récit » (je rappelle que c'est le titre de l'ouvrage de Rivara³²). En revanche, j'étudierai successivement la narratologie énonciative de Rivara et la théorie du récit et du style indirect libre d'Ann Banfield.

Le caractère réductionniste de la narratologie énonciative de Rivara apparaît d'abord dans l'affirmation que « la narration, activité productrice des récits, n'est rien d'autre qu'une énonciation d'un type particulier, l'énonciation narrative, caractérisée par une *situation d'énonciation* tout à fait spécifique » (Rivara, 2000, p. 21), et dans la formulation de deux thèses, à savoir : a) « A l'exception du temps, [...] les catégories de la narratologie (mode, voix, point de

Dans sa forme naïve, dans sa forme affective, la certitude du réaliste procède d'une joie d'avare » (Bachelard, 1993, p. 158). La « psychanalyse du réaliste » fait partie de la dénonciation des obstacles épistémologiques.

31. Voir, par exemple, McHale (1983), notamment pp. 37-38. Cet article fait l'objet d'un ajout en forme de post-scriptum dans la bibliographie de Genette (1983), p. 119.

32. Voir aussi Rivara (2000), p. 12 et *passim*. On ne confondra pas le recours à la linguistique, à ses concepts et à ses méthodes, et ce que Genette (1972, p. 75) appelle lui-même la « métaphore linguistique », qui préside au choix des termes de « temps », de « mode » et de « voix » pour désigner les catégories de la narratologie.

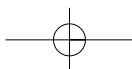


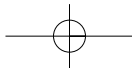
vue) ne peuvent être définies qu'après une analyse proprement linguistique de l'énonciation », et b) « Les échecs et insuffisances de la narratologie contemporaine, la confusion qui entoure le terme de "focalisation", les efforts infructueux pour établir une typologie même sommaire des récits ne sont dus qu'à l'absence d'une linguistique énonciative indispensable à l'étude de la narration littéraire » (*ibid.*, p. 22). Il est réaffirmé à plusieurs reprises, par exemple dans le chapitre intitulé « L'énonciation du récit », qui contient une nouvelle révision de l'opposition entre « histoire » et « discours » posée par Benveniste³³ : « Si l'on prenait au pied de la lettre l'affirmation de Benveniste selon laquelle, dans un texte narratif ou historique, "personne ne parle", on aboutirait à la conclusion que la linguistique énonciative est incapable de rendre compte de ce genre de texte » (*ibid.*, p. 146). Je n'ai pas besoin d'insister sur la faiblesse d'un tel raisonnement, et je signale simplement qu'il existe d'autres définitions de l'énonciation, qui, n'étant pas fondées sur le couple énonciateur-situation d'énonciation, permettent de rendre compte des textes « historiques » ou « narratifs » dans le cadre de la linguistique énonciative³⁴. Mais ce qu'il me paraît plus important de faire remarquer, dans la perspective épistémologique qui est la mienne, c'est que le programme de la narratologie énonciative de Rivara repose sur une série de réductions peu ou mal justifiées (comme la réduction de la fiction au « repérage fictif ») et qu'il laisse apparaître de réelles contradictions ; ainsi à la p. 307 :

En dehors de cas très rares [...], le narrateur anonyme n'a pas le pouvoir de se désigner ou de se décrire comme une personne. Inversement, il est pourvu, on l'a dit, de pouvoirs qui n'appartiennent pas à un énonciateur (à moins que l'on ne veuille faire de la linguistique l'étude d'un langage proprement surhumain) (Rivara, 2000, p. 307).

33. La première tentative en ce sens est due à Genette (1966, rééd. 1981), pp. 165-169 ; voir également Genette (1983), p. 68 (cité par Rivara, 2000, p. 50).

34. Voir Ducrot (1984), p. 179 : « Ce que je désignerai par ce terme, c'est l'événement constitué par l'apparition d'un énoncé [...] Je ne dis pas que l'énonciation, c'est l'acte de quelqu'un qui produit un énoncé : pour moi, c'est simplement le fait qu'un énoncé apparaisse [...] » (cité par Philippe, 2002b, p. 26).





On ne peut pas soutenir tout le long d'un ouvrage de trois cents pages que l'auteur et le narrateur du récit sont des énonciateurs identifiables respectivement au « locuteur » et à l'« énonciateur fictif » de la théorie de Culioli, et laisser entendre pour finir que le narrateur des récits à la troisième personne n'est pas un énonciateur — car on ne voit pas ce que pourrait être un langage « proprement sur-humain ». Cette conception n'est pas scientifique et ne se prête à aucune investigation de cet ordre³⁵.

Ann Banfield, elle aussi, est réductionniste, bien qu'elle n'emploie jamais le terme : « Il ne peut [...] y avoir de théorie littéraire *formelle* qui ne soit en un sens une théorie linguistique » (Banfield, 1983, p. 230, je traduis). Mais là où elle se distingue de Rivara, c'est dans le souci qu'elle a d'explicitier et de décrire systématiquement les étapes qui conduisent à cette position réductionniste³⁶.

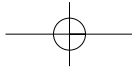
Ann Banfield rappelle tout d'abord l'importance de la distinction entre « compétence » et « performance » dans la théorie linguistique³⁷, et pose la question suivante : est-il possible de concevoir un modèle de la compétence littéraire, distinguée de la performance que constituent les textes ? L'idée d'une compétence littéraire ne doit pas étonner : par compétence littéraire, on peut entendre simplement la capacité qu'ont certains locuteurs à produire des textes littéraires identifiables comme tels et celle qu'ont d'autres locuteurs à comprendre et à interpréter ces textes³⁸. Ann Banfield estime cependant que cette conception de la compétence littéraire est trop vague : la plupart des facteurs dont dépendent la

35. Voir Kuroda (1979a), p. 256 (sur la notion de narrateur omniscient).

36. Voir l'introduction de Banfield (1982, trad. fr. 1995), pp. 25-50; voir également Banfield (1983).

37. Voir Chomsky (1971), pp. 12-30. La compétence se définit comme « la connaissance que le locuteur-auditeur a de sa langue » ; la performance, comme « l'emploi effectif de la langue dans des situations concrètes » (*ibid.*, p. 13). Cette distinction est ce qui fonde la possibilité d'une théorie linguistique formelle, non fonctionnaliste.

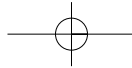
38. Cette partie de la compétence littéraire peut être simulée par ordinateur. Voir les travaux du Groupe de recherches en sciences cognitives de l'Université de New York à Buffalo, dans Duchan, Bruder et Hewitt, édés. (1995).



création et la compréhension ou l'interprétation des textes ne présentent pas de régularités et échappent par conséquent à toute tentative de représentation formelle. « Ce qu'il faut, écrit-elle c'est une abstraction par rapport aux données particulières du texte littéraire qui [...] soit l'équivalent de ce qu'est la phrase par rapport à l'énoncé dans la théorie de Chomsky » (*ibid.*, p. 203, je traduis). Pour Ann Banfield, le style (ou ce qu'elle appelle aussi la « langue de la narration » ou la « langue de la fiction ») fournit le type d'abstraction recherchée, le style étant, comme la phrase, une notion que les locuteurs possèdent intuitivement et une notion qui peut recevoir une définition ou une description précise dans la théorie littéraire. En contrepartie, tout ce qui n'est pas le style est renvoyé du côté de la performance : c'est là que des disciplines comme l'histoire littéraire, la critique sous toutes ses formes et même la stylistique, au sens courant, reprennent leurs droits. Ann Banfield, pour sa part, se concentre sur l'étude d'une sous-catégorie du style, le style indirect libre (ou les « paroles et les pensées représentées » dans sa propre terminologie³⁹). Comme nous l'avons vu dans la deuxième partie, l'étude du style indirect libre, défini comme paroles ou comme pensées représentées, permet de trancher en faveur de la théorie non communicationnelle du récit, qui distingue parmi les phrases du récit celles qui sont avec et celles qui sont sans sujet énonciateur, contre la théorie communicationnelle et en particulier la narratologie.

Nous avons vu également que le comportement des éléments et des constructions caractéristiques du style indirect libre est exprimable à l'aide du symbole E, qui permet de rendre compte du rapport d'implication entre un sujet et l'expression d'une subjectivité : « 1 E / 1 "je" » dans les phrases du discours ordinaire, par exemple dans la phrase rapportée au discours direct ; « 1 E / 1 SOI » dans les phrases du style indirect libre qui ne comportent pas de « je ». Le symbole ou l'entité E fait partie de l'ontologie de la théorie d'Ann Banfield (et de celle de Jean-Claude Milner, qui la reprend à son compte dans *De la syntaxe à l'interprétation*) : pour eux, l'entité E existe, elle constitue un élément de la réalité linguistique. Mais cette conception est loin de faire l'unanimité parmi les linguistes. Cer-

39. Adaptée de celle de Jespersen (1924, trad. fr. 1971). Voir Banfield (1978) et (1995), p. 421, n. 14. Jusqu'à une date récente, la langue anglaise ne disposait pas de terme largement reconnu pour désigner ce style.



tains, comme Antoine Culioli, voient dans le symbole E un pur artefact théorique⁴⁰. D'autres, comme Nicolas Ruwet, dans le cadre d'un débat avec Jean-Claude Milner, avancent un certain nombre d'arguments contre le recours à l'élément E et contre l'idée d'en faire le symbole initial de la grammaire⁴¹. Dans ces conditions, le moins que l'on puisse dire est que l'affirmation d'Ann Banfield selon laquelle le comportement des éléments et des constructions caractéristiques du style indirect libre fait partie de la langue et est formalisable dans la grammaire de cette langue, cette affirmation est inséparable de l'élaboration d'une « autre grammaire⁴² », c'est-à-dire d'une autre conception de la langue⁴³.

Pour terminer sur ce point, je dirai qu'il y a tout de même une supériorité indéniable de la théorie d'Ann Banfield par rapport à d'autres théories narratives et en particulier la narratologie⁴⁴, qui tient au fait qu'elle est la seule à proposer une explication du rôle de l'écrit, par opposition à l'oral, dans la production et accessoirement dans la réception des récits. Dans la théorie d'Ann Banfield, c'est par l'écriture, au sens de la composition écrite et loin de toute idée de transcription de l'oral, qu'une forme telle que le style indirect

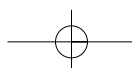
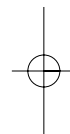
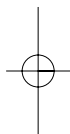
40. Voir Culioli (1976, rééd. 1999), pp. 59-61. Il est à noter que la critique de Culioli ne concerne que Banfield (1973).

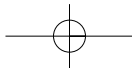
41. Parmi ces arguments, on peut mentionner des arguments syntaxiques (« L'expansion de E selon Banfield est, syntaxiquement, un fourre-tout », Ruwet, 1982, p. 298) et d'autres qui concernent l'association des particularités syntaxiques de E, en particulier celle de n'être jamais subordonné, et du principe d'interprétation, reformulé par Milner, selon lequel les E expriment nécessairement un affect du sujet d'énonciation (*ibid.*, p. 299 et p. 314). En conclusion, Ruwet propose de revenir à une approche dérivationnelle de la question des « expressions ».

42. Milner (1978), p. 334, reconnaît implicitement cette différence lorsqu'il parle d'« une grammaire qui fait usage du concept E d'Ann Banfield ».

43. Je précise que ces remarques n'annulent pas la portée falsifiante de la démonstration d'Ann Banfield, présentée dans la deuxième partie de cet article.

44. Pour une critique de l'interaction orale considérée comme modèle ou comme mode de communication par défaut, voir Fludernik (1993), pp. 58-65. Voir également sa critique de la métaphore de la voix dans Fludernik (2001), p. 619 et *sq.*





libre peut être réalisée dans la performance. Ceci se relie au constat, déjà opéré par certains linguistes⁴⁵ et corroboré par les réflexions de certains écrivains et critiques⁴⁶, que l'écriture est le facteur extra-linguistique qui permet l'effacement de l'auteur en tant qu'énonciateur dans le récit.

CONCLUSION

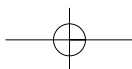
Il faut revoir ou du moins relativiser nos modèles d'analyse des récits de fiction. Comme l'écrit Bachelard, « à l'usage, les idées se valorisent indûment. Une valeur en soi s'oppose à la circulation des valeurs. C'est un facteur d'inertie pour l'esprit » (Bachelard, 1993, p. 17). L'idée que tout récit a un narrateur fictif, qui peut à tout moment se désigner par « je », est une idée trop fortement valorisée dans la narratologie. En cela, elle s'oppose à la rectification des erreurs et à la circulation même des idées. En outre, en renonçant à l'hypothèse du narrateur dans tous les récits, on se rend, je crois, plus à même de faire avancer la réflexion sur l'activité cognitive du lecteur dans le cas des récits de fiction⁴⁷.

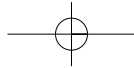
Sylvie PATRON

45. Voir à nouveau Benveniste (1966) et Simonin-Grumbach (1975), entre autres.

46. On pense bien sûr aux réflexions de Maurice Blanchot : voir Blanchot (1955), notamment pp. 20-23, et (1969). Voir aussi Banfield (1986) et (1998), deux articles consacrés en partie ou en totalité à l'œuvre de Blanchot.

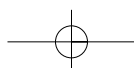
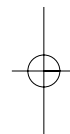
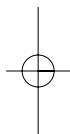
47. J'en veux pour preuve les difficultés de Schaeffer (1999) (notamment pp. 255-256 et 269-270) pour concilier la narratologie et l'apport de la psychologie cognitive à la connaissance de la fiction. Pour une théorie plus aboutie des processus cognitifs associés à la lecture du récit de fiction, voir Duchan, Bruder et Hewitt, éd. (1995) (cet ouvrage n'est pas mentionné dans la bibliographie de Schaeffer, 1999).

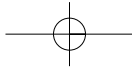




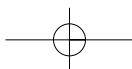
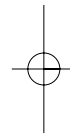
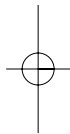
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

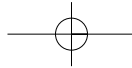
- ARON, P., SAINT-JACQUES, D., VIALA, A., éd. (2002), *Le Dictionnaire du littéraire*, Paris, PUF.
- AUTHIER, J. (1978), « Les formes du discours rapporté. Remarques syntaxiques et sémantiques à partir des traitements proposés », *DRLAV*, n° 17, pp. 1-87.
- BACHELARD, G. (1993 [1938]), *La Formation de l'esprit scientifique. Contribution à une psychanalyse de la connaissance*, Paris, Librairie philosophique Jean Vrin, coll. « Bibliothèque des textes philosophiques », rééd. 2004.
- BANFIELD, A. (1973 [1973]), « Le style narratif et la grammaire du discours direct et indirect », trad. M. Ronat, *Change*, n° 16-17, pp. 188-226.
- (1978), « The formal coherence of represented speech and thought », *PTL*, vol. III, n° 2, pp. 289-314.
- (1979a [1978]), « Où l'épistémologie, le style et la grammaire rencontrent l'histoire littéraire : le développement de la parole et de la pensée représentées », trad. D. Bègue, *Langue Française*, n° 44, pp. 9-26.
- (1979b), « The nature of evidence in a falsifiable literary theory », in Lang, B., éd., *The Concept of Style*, Philadelphie, Penn., Cornell University Press / University of Pennsylvania Press, pp. 183-211.
- (1981), « Reflective and non-reflective consciousness in the language of fiction », *Poetics Today*, vol. II, n° 2, pp. 61-76.
- (1983), « Linguistic competence and literary theory », in Fisher, J., éd., *Essays on Aesthetics. Perspectives on the Work of Monroe C. Beardsley*, Philadelphie, Temple University Press, 1983, pp. 201-233.
- (1986 [1985]), « L'écriture, la narration et la grammaire du français », trad. A. Banfield, *Cahiers du département des langues et des sciences du langage* de l'Université de Lausanne, coll. « Linguistique et littérature », n° 2, pp. 3-27.
- (1987), « Describing the unobserved : events grouped around an empty centre », in Fabb, N., Attridge, D., Durant, A., et MacCabe, C., éd., *The Linguistics of Writing. Arguments between Language and Literature*, Manchester, Manchester University Press, pp. 265-285.
- (1991), « L'écriture et le non-dit », *Diacritics*, vol. XXI, n° 4, pp. 21-31.
- (1995 [1982]), *Phrases sans parole. Théorie du récit et du style indirect libre*, trad. C. Veken, Paris, Le Seuil.
- (1998), « The name of the subject : the "il" ? », *Yale French Studies*, n° 93, 1998, pp. 133-174.
- (2001a), « Le nom propre du réel », in Marandin, J.-M., éd., *Cahier Jean-Claude Milner*, Paris, Verdier, pp. 229-266.



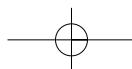
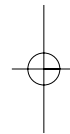
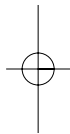


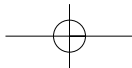
- (2001b), « A grammatical definition of the genre “novel” », en ligne sur le site www.hum.au.dk/romansk/polyfoni/Polyphonie_IV/Banfield_IV.htm.
- BENVENISTE, É. (1966 [1959]), « Les relations de temps dans le verbe français », *Problèmes de linguistique générale*, vol. I, Paris, Gallimard, rééd. coll. « Tel Quel », 1976, 2002, pp. 237-250.
- BLANCHOT, M. (1955), *L'Espace littéraire*, Paris, Gallimard, rééd. coll. « Folio-Essais », 1988, 2003.
- (1969), « La voix narrative (le “il”, le neutre) », *L'Entretien infini*, Paris, Gallimard, pp. 556-567.
- CHOMSKY, N. (1971 [1965]), *Aspects de la théorie syntaxique*, trad. J.-C. Milner, Paris, Le Seuil, coll. « L'Ordre philosophique ».
- COHN, D. (2001 [1999]), *Le Propre de la fiction*, trad. C. Hary-Schaeffer, Paris, Le Seuil, coll. « Poétique ».
- CULIOLI, A. (1999a), *Pour une linguistique de l'énonciation*, vol. III : *Domaine notionnel*, Paris, Gap, Ophrys, coll. « L'Homme dans la langue ».
- (1999b [1976]), « Comment tenter de construire un modèle logique adéquat à la description des langues naturelles », *Pour une linguistique de l'énonciation*, vol. II : *Formalisation et opérations de repérage*, Paris, Gap, Ophrys, coll. « L'Homme dans la langue », pp. 53-66.
- DANON-BOILEAU, L. (1982), *Produire le fictif. Linguistique et écriture romanesque*, Paris, Klincksieck.
- DOMINICY, M. (1991), « Sur l'Epistémologie de la poétique », *Histoire Epistémologie Langage*, vol. XIII, n° 1, pp. 151-174.
- DUCHAN, J., BRUDER, G. A., HEWITT, L. E., éd. (1995), *Deixis in Narrative. A Cognitive Science Perspective*, Hillsdale, N. J., Lawrence Erlbaum Associates Inc.
- DUCROT, O. (1984), *Le Dire et le dit*, Paris, Minuit, coll. « Propositions ».
- FLUDERNIK, M. (1993), *The Fictions of Language and the Languages of Fiction. The Linguistic Representation of Speech and Consciousness*, Londres et New York, Routledge.
- (2001), « New wine in old bottles? Voice, focalization, and new writing », *New Literary History*, n° 32, pp. 619-638.
- FUSILLO, M. (1991 [1989]), *Naissance du roman*, trad. M. Abrioux, Paris, Le Seuil, coll. « Poétique ».
- GALBRAITH, M. (1995), « Deictic shift theory and the poetics of involvement in narrative », in Duchan, J., Bruder, G. A., et Hewitt, L. E., éd., *Deixis in Narrative. A Cognitive Science Perspective*, op. cit., pp. 19-59.
- GENETTE, G. (1966), « Frontières du récit », *Communications*, n° 8 : « Recherches sémiologiques. L'analyse structurale du récit », rééd. Paris, Le Seuil, coll. « Points Essais », 1981, pp. 49-69.



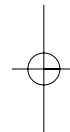
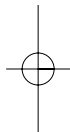


- (1972), « Discours du récit. Essai de méthode », *Figures III*, Paris, Le Seuil, coll. « Poétique ».
- (1983), *Nouveau discours du récit*, Paris, Le Seuil, coll. « Poétique ».
- (1986), préface à K. Hamburger, *Logique des genres littéraires* (cf. Hamburger, 1986), pp. 7-16.
- (1991), « Récit fictionnel et récit factuel », *Fiction et diction*, Paris, Le Seuil, rééd. coll. « Points-Essais », 2004, pp. 141-168.
- HAMBURGER, K. (1986 [1957]), *Logique des genres littéraires*, trad. P. Cadiot, Paris, Le Seuil, coll. « Poétique ».
- JESPERSEN, O. (1971 [1924]), *La Philosophie de la grammaire*, trad. A. M. Léonard, Paris, Les éditions de Minuit, coll. « Arguments ».
- KURODA, S.-Y. (1975), « Réflexions sur les fondements de la théorie de la narration », trad. T. Fauconnier, in Kristeva, J., Milner, J.-C., Ruwet, N., eds., *Langue, discours, société. Pour Emile Benveniste*, Paris, Le Seuil, pp. 260-293.
- (1979a [1973]), « Où l'épistémologie, la grammaire et le style se rencontrent : examen d'un exemple japonais », trad. C. Braconnier, *Aux quatre coins de la linguistique*, Paris, Le Seuil, coll. « Travaux linguistiques », pp. 235-259.
- (1979b), « Grammaire et récit », trad. C. Braconnier, *ibid.*, pp. 261-271.
- (1979c), « Some thoughts on the foundations of the theory of language use », *Linguistics and Philosophy*, n° 3, pp. 1-17.
- LEJEUNE, P. (1980), « L'autobiographie à la troisième personne », *Je est un autre. L'autobiographie, de la littérature aux médias*, Paris, Le Seuil, coll. « Poétique », pp. 32-58.
- MATHIEU-COLAS, M. (1986), « Frontières de la narratologie », *Poétique*, n° 65, pp. 91-110.
- MCHALE, B. (1983), « Unspeakable sentences, unnatural acts. Linguistics and poetics revisited », *Poetics Today*, vol. IV, n° 1, pp. 17-45.
- MILNER, J.-C. (1978), *De la syntaxe à l'interprétation. Quantités, insultes, exclamations*, Paris, Le Seuil, coll. « Travaux linguistiques ».
- PHILIPPE, G. (2002a), « Le débat sur le style indirect libre », *Sujet, verbe, complément. Le moment grammatical dans la littérature française (1890-1940)*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des idées », pp. 67-84.
- (2002b), « L'appareil formel de l'effacement énonciatif et la pragmatique des textes sans locuteur », in Amossy, R., éd., *Pragmatique et analyse des textes*, Tel-Aviv, université de Tel-Aviv, pp. 17-34.
- POPPER, K. R. (1973 [1934]), *La Logique de la découverte scientifique*, trad. N. Thyssen-Rutten et P. Devaux, Paris, Payot, rééd. 1989.
- PRINCE, G. (1973), « Introduction à l'étude du narrataire », *Poétique*, n° 14, pp. 178-196.





- QUANG PHUC DONG (1969), « Phrases anglaises sans sujet grammatical apparent », *Langages*, n° 14, pp. 44-51.
- RIVARA, R. (2000), *La Langue du récit. Introduction à la narratologie énonciative*, Paris, L'Harmattan, coll. « Sémantiques ».
- RUWET, N. (1982 [1977]), « Grammaire des insultes », *Grammaire des insultes et autres études*, Paris, Le Seuil, coll. « Travaux linguistiques », pp. 239-314.
- SCHAEFFER, J.-M. (1999), *Pourquoi la fiction ?*, Paris, Le Seuil, coll. « Poétique ».
- SCHELLINGER, P., éd. (1998), *Encyclopedia of the Novel*, vol. I et II, Chicago et Londres, Fitzroy Dearborn Publishers.
- SEARLE, J. R. (1982 [1975]), « Le statut logique du discours de la fiction », *Sens et expression*, trad. J. Proust, Paris, Les Editions de Minuit, coll. « Le sens commun », pp. 101-119.
- SIMONIN-GRUMBACH, J. (1975), « Pour une typologie des discours », in Kristeva, J., Milner, J.-C., Ruwet, N., eds., *Langue, discours, société. Pour Emile Benveniste, op. cit.*, pp. 85-121.
- TODOROV, T. (1969), *Grammaire du « Décaméron »*, La Haye, Mouton.



PS : je profite d'une dernière correction pour signaler la parution de la *Routledge Encyclopedia of Narrative Theory*, David Herman, Manfred Jahn et Marie-Laure Ryan, eds., Londres et New York, Routledge, 2005 (elle contient notamment un article d'Ann Banfield intitulé « No-narrator Theory »).

